



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

véhicules à deux roues

Question écrite n° 119891

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la répression des deux-roues. En effet, les forces de l'ordre sont de plus en plus confrontées aux infractions commises par des conducteurs de deux-roues (rodéo, bruit excessif), sans avoir pour autant les outils législatifs ou réglementaires adéquats pour assurer une répression efficace, de jour comme de nuit, notamment par la saisie du matériel. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser la législation en la matière et lui indiquer les mesures susceptibles d'être prises pour renforcer la répression, ceci, bien entendu, dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité des personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119891

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2316